



JOURNAL DES EMPLOYÉS ET CADRES

Bulletin périodique d'information de la Fédération des Employés et Cadres

✉ : 54 rue d'Hauteville 75010 Paris - 🌐 : www.fecfo.fr
☎ : 01.48.01.91.90 - 📠 : 01.48.01.91.92 - secretariat@fecfo.fr

65^{ème} année n°7836 Hebdomadaire Le 20/05/2016 Edition Economique et Syndicale n°2/S/OG/16

RETRAIT DE LA LOI "TRAVAIL" !

RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DE LA FEC FO 17 et 18 mai 2016

Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres FORCE OUVRIÈRE s'est tenu les 17 et 18 mai 2016 à Paris et s'inscrit dans les résolutions du XXIII^e Congrès Confédéral de février 2015 à Tours.

Il réaffirme son attachement indéfectible aux principes énoncés par la Charte d'Amiens et, tout particulièrement, à l'indépendance syndicale, ainsi qu'aux valeurs de la République et plus spécifiquement, au principe intangible de laïcité.

Le Conseil National de la FEC FO souscrit pleinement à la résolution du Comité Confédéral National FO des 13 et 14 avril 2016.

Le Conseil National de la FEC FO soutient et encourage la mobilisation forte et continue des travailleurs et de la jeunesse contre le projet de loi "travail" qui remet en cause les fondements des droits collectifs, notamment :

- **inversion de la hiérarchie des normes**, entraînant la suppression du principe de faveur ;
- destruction programmée des conventions collectives de branche par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise ;
- remise en cause des missions de la branche et de droits collectifs ;
- destruction de droits individuels acquis ;
- mise en cause des majorations des heures supplémentaires ;
- dérégulation du temps de travail ;
- facilitations des licenciements ;
- démantèlement de la médecine du travail...

Ce projet s'inscrit dans la continuité et dans la logique des contre-réformes de la représentativité syndicale de 2008 et des lois Macron et Rebsamen visant à détruire le modèle social français. Il prépare aussi le terrain à la future loi sur le numérique.

La mobilisation de tous a déjà permis des modifications du projet de loi, mais qui restent mineures au regard des enjeux.

C'est pourquoi, le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres FO appelle l'ensemble de ses structures syndicales, militants, adhérents, sympathisants à amplifier la mobilisation en organisant partout des assemblées générales afin de débattre de la grève reconductible, et de la poursuite de l'action sur un seul mot d'ordre : le retrait du projet de loi.

Pour cela, le Conseil National de la FEC FO se prononce pour l'organisation d'une grande manifestation nationale interprofessionnelle à Paris.

Votée à l'unanimité.